REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
Le Secrétaire Permanent

COMMUNIQUE DE SERVICE N° 29 /DM/2026

Le Secrétaire permanent du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) porte à la connaissance de l'ensemble des hauts magistrats de la Cour de cassation et du Conseil d'État ainsi que ceux des parquets généraux y rattachés nommés par les ordonnances du 28 juillet 2026 à prendre part à une séance de simulation et de répétition de la cérémonie de prestation de serment qui aura lieu au Palais de la Nation, le dimanche 29 novembre 2026, à 15 heures précises.

En effet, cette séance préparatoire s'inscrit dans le cadre des dispositions protocolaires et organisationnelles relatives à la cérémonie officielle de prestation de serment devant Son Excellence Monsieur le Président de la République, prévue pour le mardi 1er décembre 2026 et exige par conséquent la présence obligatoire de tous les magistrats concernés.

Aucune absence ne saurait être admise.

Le Secrétaire permanent du Conseil supérieur de la magistrature compte sur le sens élevé du devoir, de la discipline et du respect des exigences protocolaires par chacune et chacun des concerné(es).

Fait à Kinshasa, le 27 NOV 2026

Le Secrétaire permanent du Conseil supérieur de la magistrature

Télesphore NDUBA KILIMA
Conseiller à la Cour de cassation

5ème et 7ème étages, Immeuble Likasi, Place le Royal, croisement des avenues Kalume et Lubefu à Kinshasa/ Gombe
E-mail : csmsecretariatpermanent@gmail.com, Site web : www.csm-rdc.cd
Tél.: 0999994899, Whatsapp: +243823360567, 0801440028